



## Compte rendu CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 27 AOUT 2019

Date de Convocation : 20/08/2019

**Membres afférents au Conseil Municipal** : 63  
**Membres en exercice** : 59  
**Membres présents** : 31  
**Membres qui ont pris part à la délibération** : 36

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept août à 20 h 15, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans la Salle Blincow, sous la Présidence de : M. Philippe LAGALLE.

Etaient **PRESENTS** les conseillers municipaux suivants :

Mme France HEBERT, M. Gérard GEHANNE, M Michel DURAND, Mme Gaëlle ROUSSELET, M. Michel GALLET.

M. Paul CHANDELIER, M. Didier LAUNAY, M. Jacques COLLIN, M. Jean-Claude LECLERC, M. Didier MAZINGUE,

M. Bernard SAUVAGE, M. Guy BIZET, M. Pascal MAGLOIRE, Mme Françoise LELANDAIS, M. Stéphane SCelles, Mme Evelyne MARIQUIVOI-CAILLY, Mme Catherine COUSIN, Mme Sophie MOREL, Mme Françoise LECOUSIN, M. Eric DELACRE

Mme Elisabeth CLERIS, M. Gérard MACE,

M. Gilbert LOREL, M. Daniel LEPOULTIER, Mme Michèle COULAND, Mme Sophie LOQUET M. Maurice SAVIGNY, Mme Nadine RONDEL, M. Dominique GASPARI, M. Pierre MONY

**ABSENTS EXCUSES** : - M. Guillaume ANTY, Mme Line BARA, M. Benoît BIED-CHARRETON,

Mme Annick LELIEVRE,

**ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES AYANT DONNE POUVOIR** : 5

MANDANT	MANDATAIRE
Mme Estelle BERTRAND	Mme Sophie LOQUET
Mme Carine BRION	Mme Elisabeth CLERIS
Mme GALLOUX	M. Didier MAZINGUE
M. Gilbert MARGUERITE,	M. Didier LAUNAY
Mme Catherine DOUCHET-LEMOINE	M. Jacques COLLIN

**ABSENTS** : M. Sylvain BINET, M. Mme Christelle BIZET Mme Catherine BONNICARD , Mme Aline BOUET M. Gérard BRAILLY, M. Pierre OPDERBECK, M. Olivier PRINS, Mme Marjolène LANGEVIN, M. Arnaud DUPARC, M. Laurent GALLIER, M. Jacques GASNIER, M. Patrick HAMELIN, Mme Marie-Céline HUCK, M. Dominick LEMULLOIS, M. Jacques LEPLEUX, M. Jean-François LERICHE, M. Mickaël MOUNIER, M. Pascal MARIEM. Jean-Philippe MUZARD,

Mme Gaëlle ROUSSELET a été élue secrétaire de séance.

## Ordre du Jour :

### 1<sup>ère</sup> Partie : Délibérations

- OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.) : Possibilité d'aide complémentaire accordée par les communes.
- Création emploi PEC (Parcours Emploi Compétences)
- Finances : Décision Modificative de Crédits

### 2<sup>ème</sup> Partie : Sujet d'ordre général

- Présentation du projet « Semaine de l'Environnement » (30.09 au 05.10.2019)
- Présentation du Forum des Associations (14.09.2019)

### 3<sup>me</sup> Partie : Rapport des Commissions/Questions Diverses

#### **Approbation du compte rendu de la séance précédente :**

#### **OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) :**

 Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande qui a lancé une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) avec pour objectifs :

- Contribuer à l'amélioration du parc privé en matière de performance énergétique et d'adaptation des logements au vieillissement et au handicap ;
- Mobiliser des financements pour inciter les propriétaires à engager les travaux nécessaires.

« Pour l'ensemble de la Communauté de Communes, le parc privé, cible de cette démarche, représente un potentiel de 433 logements signalés « indignes » auquel s'ajoutent 6719 logements construits avant 1990 dont l'isolation est notoirement insuffisante.

Il est à noter également que de nombreux ménages résidant dans le parc privé ont des revenus inférieurs aux plafonds HLM. »

Afin de renforcer le dispositif de la Communauté de Communes et de favoriser cette rénovation énergétique, il a été demandé à la commune d'apporter aux ménages concernés, une aide complémentaire d'un montant équivalent à celui versé par la CDC soit 300€ par dossier.

-  Puis Monsieur le Maire propose au Conseil,
- s'agissant de sommes peu déterminantes,
  - et de ménages à revenus modestes,

- que la Commune intervienne dans le cadre de son centre communal d'action sociale en fonction de la situation financière de chaque porteur d'un projet et selon les propres critères du CCAS

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après exposé, et en avoir délibéré,**

**DECIDE à l'unanimité de ne pas abonder systématiquement les aides versées dans le cadre de l'OPAH et de demander au CCAS de délibérer au Cas par Cas en fonction de ses propres critères à établir.**

## **CREATION D'UN EMPLOI PEC ( Parcours Emploi Compétence)**

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, Monsieur le Maire propose au Conseil de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 2 septembre 2019.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi).

Monsieur le Maire propose donc de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité, :

- **DECIDE** de créer un poste de jardinier à compter du 2 septembre 2019 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
- **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

## **DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS**

Monsieur le Maire expose au Conseil que conformément aux crédits budgétaires du BP 2019, il a été procédé à l'acquisition d'un véhicule pour les services techniques ainsi que d'une tondeuse.

Les anciens matériels amortis ont été vendus.

Et propose au Conseil d'inscrire au budget, la recette C/024

- 1 500 € véhicule Ford de Thury acheté en 2004.
- 300 € micro tracteur tondeuse de Hamars acheté en 2013.

Le Conseil Municipal après exposé, autorise les écritures comptables correspondantes.

## **2<sup>ème</sup> Partie : Sujet d'ordre général**

- Présentation du projet « Semaine de l'Environnement » (30.09 au 05.10.2019)
- Présentation du Forum des Associations (14.09.2019)

Les rapporteurs des commissions ; Environnement et Vie associative, dressent une présentation des projets finalisés lors de leurs réunions de travail.

Commission environnement : M MAZINGUE présente les derniers éléments de la préparation de la semaine de l'environnement

### Forum des associations :

Organisé à l'origine par la commune de thury harcourt en 2008, celui-ci s'est déroulé dans divers lieux et en même temps que différentes manifestations organisées sur la commune en 2007 et , 2014

Il regroupe une trentaine d'associations de la commune venues présenter leurs activités avec parfois des démonstrations.

## **3<sup>me</sup> Partie : Rapport des Commissions/Questions Diverses**

### Suite de la motion du Conseil Municipal du 9.7.2019 sur la nouvelle implantation des services de la DGFIP dans le calvados :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il a rencontré M Bernard TRICHET Directeur Départemental des Finances Publiques du Calvados à 2 reprises ; le 2 juillet et le 23 août après transmission de la motion.

Puis il donne intégralement lecture de la lettre du 27.08.2019 de monsieur Bernard TRICHET qui a bien voulu nous la faire parvenir ce jour pour information du Conseil.

Et dans laquelle il désapprouve la façon dont la réforme a été retranscrite : fermeture des services et des trésoreries sans développer les mesures d'accompagnement prévues au projet

Plus particulièrement pour Thury-Harcourt : il évoque les mesures du projet :

- le transfert de la gestion des opérations comptables et financières des collectivités à FALAISE
- La création d'un poste de Conseiller aux décideurs locaux temps partagé à Thury Harcourt au service de gestion comptable.
- le maintien d'un guichet d'accueil des usagers dans les locaux de la trésorerie de Thury Harcourt
- un visiophonie possible à partir de la maison des services à Thury Harcourt et permanences en périodes d'échéances à Bretteville sur Laize
- la possibilité de recevoir des services assurés par les collectivités dans les locaux libérés appartenant à la trésorerie.

Telles sont les dispositions présentées dans l'objectif de maintenir la prestation de services de proximité aux usagers

Le conseil municipal après cet exposé, constatant une réelle concertation , reste vigilant quant à la mise en oeuvre des mesures présentées, ( transfert des opérations de gestion vers des services des impôts et des services de gestion comptable.SGC)

Souhaitant effectivement un maintien d'un conseil de proximité mais aussi un accueil du public selon des ouvertures adaptées dans les mêmes locaux qu'actuellement réutilisés pour le développement de services, il reste dans l'attente d'une éventuelle contractualisation des mesures de mise en œuvre..

l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures